



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le vendredi 9 juin 2006 — N° 41

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Audet, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 29 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

n° 31 Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course

La motion est adoptée à la majorité des voix.

#### **Dépôts de documents**

M. Després, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.

(Dépôt n° 344-20060609)

**9 juin 2006**

---

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant le site historique des Galets de Natashquan.

(Dépôt n° 345-20060609)

---

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel d'activité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.

(Dépôt n° 346-20060609)

---

M. Gauthrin, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 347-20060609)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 7 et 8 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 348-20060609)

---

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

**9 juin 2006**

---

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 25 et 31 mai ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2, 5, 7 et 8 juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 349-20060609)

---

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 4, 5, 6, 11, 12 et 13 avril, les 16, 17, 18, 23, 24, 25, 26, 30 et 31 mai ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2, 6 et 7 juin 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le document intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* et, de façon complémentaire, a procédé à une consultation en ligne conformément au document intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité, consultation en ligne*.

(Dépôt n° 350-20060609)

### **Dépôts de pétitions**

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par M. René Fortin, citoyen de la région de Québec, concernant le règlement d'une demande d'indemnité.

(Dépôt n° 351-20060609)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 811 citoyens et citoyennes du Québec, particulièrement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, concernant l'intégration des soins d'hémodialyse au Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue.

(Dépôt n° 352-20060609)

9 juin 2006

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

### Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée se réunisse lundi prochain, le 12 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

M. Gauthrin, ministre des Services gouvernementaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne l'atteinte du sommet du mont Everest par un de nos concitoyens, M. Gabriel Filippi.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

**9 juin 2006**

---

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats et lauréates, artisans de la protection de l'environnement et du développement durable, qui ont reçu une distinction à l'occasion du gala des Phénix de l'environnement 2006 qui a eu lieu le 8 juin dernier, à Québec ; qu'elle souligne particulièrement l'entrée de M. Jacques Languirand dans le prestigieux Cercle des Phénix.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Turp (Mercier) et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination de Montréal à titre de Ville UNESCO de design ainsi que l'intégration de Montréal au réseau des villes créatives de l'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 14 juin 2006, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

**9 juin 2006**

---

- Association des familles de personnes assassinées ou disparues
- Association québécoise Plaidoyer-Victimes
- Fédération des ressources d’hébergement pour femmes violentées ou en difficulté du Québec
- Regroupement des CALACS
- Regroupement des innocentes victimes du crime organisé
- Regroupement provincial des maisons d’hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- Réseau des CAVAC
- Protecteur du citoyen
- Barreau du Québec

QU’une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l’opposition ;

QUE la durée maximale de l’exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l’échange avec les membres de la commission soit d’une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l’opposition ;

QU’une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 15 minutes pour les députés de l’opposition et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l’Assemblée, en application de l’article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

**9 juin 2006**

---

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi sur les contrats des organismes publics ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de procéder à l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur le ministère du Revenu, et le projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Municipalité de Cacouna.

**9 juin 2006**

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'examiner le rapport préliminaire d'imputabilité de la commission.

À 11 h 17, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

**9 juin 2006**

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

**Projets de loi publics au nom des députés**

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, propose que l'ordre de renvoi à la Commission des affaires sociales de l'étude détaillée du projet de loi n° 197, Loi facilitant les dons d'organes, soit révoqué.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 197 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

*Commission plénière*

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 197, Loi facilitant les dons d'organes.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 197, Loi facilitant les dons d'organes est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

\_\_\_\_\_

Le rapport est adopté.

**9 juin 2006**

---

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Cusano (Viau) propose que le projet de loi n° 197, Loi facilitant les dons d'organes, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 197 est adopté.

---

À 13 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 06.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Dupuis, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 26 est adopté.

---

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

**9 juin 2006**

---

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

---

L'amendement de M. Bergman, ministre du Revenu, au projet de loi n° 15 est étudié et adopté en commission plénière.

---

Le projet de loi n° 15, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 15.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 15 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 14, Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés.

Après débat, le rapport est adopté.

**9 juin 2006**

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications.

Après débat, le rapport est adopté.

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au lundi 12 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 16 h 34, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au lundi 12 juin 2006, à 10 heures.

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le vendredi 9 juin 2006, à 16 h 20, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Cusano, député de Viau et premier vice-président de l'Assemblée nationale, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi modifiant la Loi sur le Barreau
- n° 26 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- n° 197 Loi facilitant les dons d'organes

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**